

CODE DE VIE À LA MAISON DES FAMILLES DE VERDUN

MODIFICATIONS DÛES À LA SITUATION DE PANDÉMIE

La MFV est un milieu chaleureux et stimulant pour les familles ayant de jeunes enfants. La sécurité et la santé, tout comme le bien-être de chacun est au cœur de nos préoccupations. C'est, entre autres, un espace pour voir ses enfants grandir dans un environnement sain qui favorise la découverte, l'apprentissage et le développement global. Afin de maintenir un climat harmonieux qui fait de la MFV le milieu décrit, chacun s'engage à respecter **notre code de vie**.

MISSION

La MFV est un lieu de rencontre favorisant l'échange et le soutien entre les membres. Elle vise aussi à renforcer les aptitudes parentales par l'écoute, les formations et les ateliers. Enfin, ses activités contribuent au développement global de l'enfant et des liens familiaux **dans le respect des différences individuelles**.

NOS VALEURS

LE RESPECT :

- **Des consignes de santé publique applicables** (lavage des mains, distance physique, masque ou couvre visage, etc.)
- De soi, des enfants, des autres membres, du personnel, des intervenants ainsi que des bénévoles et invités est exigé en tout temps. Langage, geste, ton courtois, consignes de santé publique, etc. **Aucun préjugé ne sera toléré.**
- De l'environnement, des biens et du matériel. Avant de quitter, **placez tout le matériel de la MFV que vous avez utilisé à l'endroit indiqué et rappez TOUS vos biens personnels.**
- **Tous les espaces sont désinfectés avant et après chaque activité.**
- **L'Équipe de la MFV s'engage à respecter les mesures sanitaires en place** afin d'assurer à toutes les familles qui participent à nos activités, un milieu sécuritaire
- Il est important de maintenir vos informations (nom, adresse, courriel, téléphone, etc.) **à jour.**

L'ÉCOUTE et L'EMPATHIE sont des valeurs importantes. Toutes les questions sont les bienvenues.

LA CONFIDENTIALITÉ : Vous pouvez compter sur notre discrétion quant aux confidences faites lors d'une intervention ou lors de période d'échanges en groupe. De plus, notre équipe assure la confidentialité des documents et des informations personnelles. Les membres s'engagent aussi à respecter la confidentialité des informations entendues.

LA PARTICIPATION : plusieurs rencontres ponctuelles, comités, l'Assemblée générale annuelle et autres assemblées générales requièrent votre implication pour que la MFV vous ressemble. Il est important de **s'impliquer en toute sécurité.**

LA RÉOLUTION PACIFIQUE DES CONFLITS : face à toute situation difficile, adressez-vous d'abord à la personne concernée ou responsable de la situation. **Avisez immédiatement** un membre du personnel pour toute situation à risque.

***RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX ART.10 : RÉOLUTION DE PLAINTE / SUSPENSION ET RADIATION :** Suite au dépôt d'une plainte par un membre, le Conseil d'Administration nomme un comité désigné qui permet au plaignant d'exposer la nature de sa plainte, obtient les renseignements nécessaires et détermine si la plainte est recevable dans les 10 jours de son dépôt. Si la plainte est jugée non-recevable, le comité remet par écrit au plaignant sa décision et soumet la décision au prochain conseil d'administration pour résolution. La décision du Conseil d'administration à cette fin sera finale. Pour toute plainte jugée recevable, le comité rencontre les personnes directement concernées par le litige ou qui détiennent des informations pertinentes, traite la plainte avec diligence, expose le résultat des constats au plaignant et assure le suivi jusqu'à la régularisation de la situation. Suite à toute procédure de résolution d'une plainte, le Conseil d'administration peut, sans autre motif et par résolution, suspendre pour une période qu'il déterminera ou encore radier définitivement tout membre qui omet de verser la cotisation à laquelle il est tenu, enfreint les règles du code de vie, ou qui commet un acte indigne ou contraire ou néfaste aux buts poursuivis par la corporation ou dont la conduite ou les activités sont jugées nuisibles à la corporation. Le Conseil d'administration est autorisé à adopter et à suivre en cette matière la procédure qu'il pourra déterminer, tout en étant tenu de se conformer aux règles de justice naturelle.



Merci

de faire de la MFV un lieu de rencontre et d'échange
agréable et sécuritaire pour tous!

L'équipe de la MFV

CODE DE VIE À LA MAISON DES FAMILLES DE VERDUN

RÈGLES LIÉES À LA SANTÉ

- Pour nous permettre de prendre les mesures appropriées, **vous devez nous donner toutes les informations pertinentes** (*allergie, maladie, difficulté temporaire ou retour de voyage*) ainsi qu'un **numéro pour vous rejoindre en cas d'urgence**.
- Afin de réduire les **risques de contagion**, notre personnel refusera tout enfant ou individu présentant des symptômes de fièvre (38°C+), toux, mal de gorge, diarrhée, vomissements, rougeurs, poux de tête, etc. **Il est important de nous aviser si vous remarquez un des symptômes énumérés ou si vous avez été en contact avec des gens présentant un de ces symptômes.**
- **Un formulaire médical** doit être rempli et signé pour nous permettre d'administrer l'auto-injecteur d'adrénaline (fourni par le parent/responsable) en cas d'urgence. **Aucun autre médicament ne sera administré** aux enfants par le personnel.
- Pour des raisons d'allergies, **aucun aliment contenant des traces de noix ou d'arachides n'est autorisé.**
- Vous devez bien identifier les recharges, breuvages et collations (*sans trace de noix ou d'arachide*). La MFV offre de l'eau et des fruits à chaque répit.
- **Lors des activités en famille** vous pouvez apporter votre gourde bien identifiée – **Aucun partage n'est permis** entre les familles. Pour des raisons de santé, la nourriture de votre enfant ne peut pas être partagée avec les autres enfants.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

- Les activités de la MFV sont réservées aux membres inscrits. S.V.P., assurez-vous de bien remplir le formulaire d'inscription ou de le mettre à jour et de payer la cotisation lorsque requise.
- **Toute personne doit laver ou désinfecter ses mains AVANT de participer** aux activités animées par la MFV.
- Pour des raisons de sécurité et de suivi, le registre des présences doit être **rempli** à l'entrée et **signé** à la sortie.
- **Et répondre à toutes les questions qui y sont inscrites** – Prenez note que : **l'accès sera refusé à toute personne qui présente des symptômes ou qui refuse de répondre aux questions demandées.**
- **La capacité d'accueil peut être limitée selon les activités proposées.** Vous pouvez vous inscrire sur les listes d'attente, au besoin, et nous confirmerons votre place si possible.
- Les répits sont offerts aux enfants entre 6 mois (minimum) à 10 ans (maximum). Nous acceptons, selon les répits, les enfants de 6 mois et plus. Les bébés de 0 à 6 mois peuvent accompagner leur parent lors des activités.
- Lors des répits et des services de garde, en tout temps, la Maison des Familles de Verdun **se réserve le droit de modifier** le ratio pour adapter son service.
- Toutes les activités exigent le respect des mesures sanitaires, des masques sont disponibles à l'accueil, au besoin.
- Pendant les activités parent-enfant, **les enfants sont sous l'entière responsabilité de son ou de ses parents.**
- Par souci de **protection de la vie privée et de confidentialité des membres**, nous réservons le compte et la page Facebook exclusivement pour des fins de promotion. Aussi, aucune coordonnée personnelle, des membres ou du personnel, ne sera transmise sans l'autorisation directe de la part de la personne concernée.

DANS LES LOCAUX

**IMPORTANT : Certaines activités sont SUR RÉSERVATION –
MERCI d'attendre une confirmation avant de vous présenter**

Consultez notre site Web (www.famillesverdun.com) pour vous inscrire

- **Placez et nettoyez** tout le matériel utilisé (jouets, vaisselle, etc.) **après chaque usage à l'endroit indiqué.**
- **Avisez-nous** de toute absence ou de tout retard **au moins 24 heures avant le début de l'activité.** Ceci nous permet de débiter à l'heure et d'offrir une place à un membre sur la liste d'attente. Toute absence non justifiée à l'avance sera suivie d'un avis, pour toute récidive vos inscriptions aux activités subséquentes seront accordées sur disponibilité uniquement.
- Pour nous permettre d'assurer la tenue de nos activités selon l'horaire prévu (début et fin des activités) et nous permettre d'assurer la sécurité des participants, **vous devez respecter l'horaire ou la période de RDV qui vous est accordé** sinon, nous nous réservons le droit de **refuser l'accès** à l'activité à laquelle vous vous êtes inscrit.
- Merci de **respecter TOUTES** les valeurs, les règles et les consignes établies.
- Il est préférable de ne pas apporter de jouets de la maison. Les contenants en verre sont aussi fortement déconseillés. En aucun cas, la MFV ne peut être tenue responsable des dommages, des pertes ou des vols de vos objets personnels.

Gel hydroalcoolique/ savon et lavabo, couvres-visage et un espace d'isolement sont disponibles en tout temps.

Notre personnel est formé pour intervenir et vous guider, au besoin



Merci
de faire de la MFV un lieu de rencontre et d'échange
agréable et sécuritaire pour tous!

L'équipe de la MFV



CODE DE VIE À LA MAISON DES FAMILLES DE VERDUN

Je confirme avoir **lu et compris** le code de vie de la Maison des familles de Verdun.

Je _____

nom du membre en lettres moulées

m'engage, avec les membres de ma famille, à respecter les règles, les consignes et les valeurs de l'organisme. Je sais que le personnel peut expulser toute personne dont la conduite est jugée nuisible ou qui enfreints les règles ou consignes en vigueur.

Signature _____ date _____



CODE DE VIE À LA MAISON DES FAMILLES DE VERDUN

Je confirme avoir **lu et compris** le code de vie de la Maison des familles de Verdun.

Je _____

nom du membre en lettres moulées

m'engage, avec les membres de ma famille, à respecter les règles, les consignes et les valeurs de l'organisme. Je sais que le personnel peut expulser toute personne dont la conduite est jugée nuisible ou qui enfreints les règles ou consignes en vigueur.

Signature _____ date _____



CODE DE VIE À LA MAISON DES FAMILLES DE VERDUN

Je confirme avoir **lu et compris** le code de vie de la Maison des familles de Verdun.

Je _____

nom du membre en lettres moulées

m'engage, avec les membres de ma famille, à respecter les règles, les consignes et les valeurs de l'organisme. Je sais que le personnel peut expulser toute personne dont la conduite est jugée nuisible ou qui enfreints les règles ou consignes en vigueur.

Signature _____ date _____



CODE DE VIE À LA MAISON DES FAMILLES DE VERDUN

Je confirme avoir **lu et compris** le code de vie de la Maison des familles de Verdun.

Je _____

nom du membre en lettres moulées

m'engage, avec les membres de ma famille, à respecter les règles, les consignes et les valeurs de l'organisme. Je sais que le personnel peut expulser toute personne dont la conduite est jugée nuisible ou qui enfreints les règles ou consignes en vigueur.

Signature _____ date _____



CODE DE VIE À LA MAISON DES FAMILLES DE VERDUN

Je confirme avoir **lu et compris** le code de vie de la Maison des familles de Verdun.

Je _____

nom du membre en lettres moulées

m'engage, avec les membres de ma famille, à respecter les règles, les consignes et les valeurs de l'organisme. Je sais que le personnel peut expulser toute personne dont la conduite est jugée nuisible ou qui enfreints les règles ou consignes en vigueur.

Signature _____ date _____